

Projet de loi relatif à l'immigration : Gérald Darmanin entraîne la majorité dans la crise

L'adoption par l'Assemblée nationale, lundi 11 décembre, d'une motion de rejet préalable du texte porté par le ministre de l'intérieur, promesse de campagne d'Emmanuel Macron en 2022, est un désaveu cinglant pour l'exécutif.

Par Nathalie Segauines

Au centre, le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, après l'annonce du vote de la motion de rejet préalable au projet de loi sur l'immigration, à l'Assemblée nationale, le 11 décembre 2023. JULIEN MUGUET POUR « LE MONDE »

L'adoption, lundi 11 décembre à l'Assemblée nationale, de la motion de rejet préalable au projet de loi relatif à l'immigration, a cueilli le camp présidentiel à froid. Ce week-end, devant la presse, le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, « *n'imaginai[t] pas* » un tel scénario.

Que des oppositions de droite et de gauche, « *qui ne pensent pas pareil* », votent comme un seul homme, serait une « *incohérence absolue* », argumentait-il, dimanche. Que les députés du parti Les Républicains (LR), « *qui réclament chaque année un débat sur l'immigration à l'Assemblée nationale* », se privent d'une occasion de faire valoir leur point de vue, serait « *bizarre* », poursuivait le ministre. Surtout pour, à la fin, laisser la main au Sénat : « *Ça voudrait dire que les députés LR ne servent pas à grand-chose* », raisonnait encore le locataire de la Place Beauvau.

Les derniers comptages avaient pourtant rassuré les cadres du parti présidentiel Renaissance : à l'exception de deux ou trois absents, la majorité devait « faire le plein » au Palais-Bourbon. En face, il faudrait que les oppositions soient tout autant mobilisées et qu'une trentaine de députés LR votent la motion pour qu'elle soit adoptée. « *On aurait l'air fin...* », ironisait, deux heures avant le début de la séance, la présidente (Renaissance) de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, refusant d'y croire.

La confusion et le doute

C'est pourtant ce scénario qui l'a emporté dans l'Hémicycle bondé. A l'issue du vote, les oppositions l'ont emporté par 270 voix contre 265. Neuf députés de la majorité étaient absents (cinq députés Renaissance, trois MoDem et un Horizons), ce qui a été fatal au gouvernement.

Gérald Darmanin s'était pourtant fait fort de démontrer qu'il saurait trouver une majorité sur ce texte « *difficile* ». Il peaufinait sa stratégie depuis un an, et avait beaucoup personnalisé le débat depuis la rentrée. Sur TF1, lundi soir, il a reconnu un « *échec* », dénonçant l'« *alliance des contraires* » et rappelant que, selon lui, « *l'opinion soutient ce texte* ».

Dans la majorité, ses contempteurs relèvent l'excès d'habileté du ministre, qui a pu soutenir une disposition au Sénat, en novembre, puis son contraire à l'Assemblée nationale, en décembre, au risque de semer la confusion et le doute.

Le soutien inopiné de Gérald Darmanin à Edouard Philippe, en vue de l'élection présidentielle de 2027, affiché dimanche, dans le média en ligne *Brut*, a aussi troublé la majorité. Relancer la compétition présidentielle dans ce moment crucial a été jugé déplacé par certains députés de la majorité.

« Un marin de petit temps »

Enfin, le démarchage des parlementaires LR au nez et à la barbe des dirigeants du parti de droite n'a pas aidé le ministre à trouver un accord avec son ancienne famille politique. « *Au lieu de faire le trottoir, Darmanin*

ferait mieux de s'occuper de sa majorité », pestait le président du groupe LR à l'Assemblée nationale, Olivier Marleix, fin novembre.

La fébrilité du ministre, lundi dans l'Hémicycle, est par ailleurs pointée par Marine Le Pen : « *Darmanin est un marin de petit temps*, juge la présidente du groupe Rassemblement national (RN), auprès du *Monde*. *Dès que la tempête commence à se lever, il perd ses moyens.* »

Après le désaveu cinglant subi au Palais-Bourbon, Gérald Darmanin, sonné, s'est immédiatement rendu à l'Élysée, afin de remettre sa démission au chef de l'Etat. Emmanuel Macron l'a refusée, excluant de se soumettre à la contestation de l'Assemblée. Une crise est désormais ouverte pour la majorité, un an et demi seulement après le début du quinquennat.

Le président de la République attend du gouvernement des propositions pour lever les « *blocages* » et « *aboutir à un texte de loi efficace* », selon l'Élysée. La première ministre, Elisabeth Borne, tout autant fragilisée que le ministre de l'intérieur, a réuni, lundi soir, à Matignon, les ministres concernés par le projet de loi sur l'immigration, les présidents de groupe de la majorité, celui de la commission des lois à l'Assemblée nationale, Sacha Houlié, et le rapporteur général du texte, le député (Renaissance) de Gironde Florent Boudié, « *pour établir la stratégie* ». Mais rien n'y a été décidé.

Trois options pour le gouvernement

A l'Assemblée, le vote de la motion de rejet, une première depuis 1998 (on parlait alors de motion d'« *irrecevabilité* »), coupe court à tout débat de fond sur le projet de loi. « *C'est un vote de confiance refusé* », résume l'ancien garde des sceaux Jean-Jacques Urvoas, professeur de droit public à l'université de Brest (Finistère).

Le gouvernement a la possibilité de retirer son texte. Les trois groupes du camp présidentiel (Renaissance, MoDem, Horizons) au Palais-Bourbon ont appelé à n'en rien faire et à poursuivre le « *processus législatif (...) le plus rapidement possible* ». Retirer le texte, « *ce serait une crise de régime* », approuve un proche de Gérald Darmanin.

L'exécutif pourrait choisir cette option et laisser le texte poursuivre son parcours législatif au Sénat, pour une deuxième lecture, mais il reviendrait ensuite à l'Assemblée nationale, où un scénario identique pourrait se reproduire si la majorité s'avisait de nouveau à supprimer les dispositions introduites au Sénat.

Le gouvernement pourrait enfin opter pour la voie de la commission mixte paritaire (CMP). Dans ce cénacle composé de sept députés et de sept sénateurs, et où la droite et le centre sont majoritaires, un compromis pourrait alors être trouvé. Le texte issu de la CMP devrait ensuite être validé par chacune des deux assemblées. Ce serait le scénario « *le plus rationnel* », selon un haut fonctionnaire. « *Si, demain, on avait un texte d'une grande fermeté qui ressemble à celui du Sénat, évidemment, on pourrait le voter* », confirme M. Marleix.

Le bras de fer est engagé

Ce scénario, qui permettrait de déboucher sur un accord en CMP dès la semaine prochaine, tient la corde. Mais il aurait pour conséquence de faire adopter par la majorité un texte beaucoup plus dur que celui issu de la commission des lois de l'Assemblée nationale.

Le bras de fer est en tout cas engagé entre l'exécutif et le Parlement. Le maintien de Gérald Darmanin place Beauvau révèle que le chef de l'Etat n'entend pas renoncer au projet de loi concernant l'immigration, pilier de son programme en 2022, avec la réforme des retraites.

Certains responsables de la majorité, comme François Patriat, patron des sénateurs macronistes, préconisent comme seule issue à la crise une dissolution de l'Assemblée nationale. La démonstration est faite, à leurs yeux, qu'il n'y existe aucune majorité pour réformer, puisque les députés LR ont choisi, la « *politique du pire* », a déclaré Gérald

La dissolution est logiquement redoutée par les responsables de Renaissance, convaincus qu'ils n'auraient aucune chance de retrouver une majorité, même relative. « *Une dissolution serait un saut dans le vide, et c'est le RN qui en sortirait gagnant* », met en garde un préfet place Beauvau. Si des élections législatives étaient organisées demain, « *la Macronie serait laminée, ce serait la roulette belge* » (une balle dans chaque trou du barillet), approuve Olivier Marleix, qui ne croit pas « *une seconde* » à cette hypothèse.

« *Aucune force politique ne peut aujourd'hui faire les lois seule* », constatait Emmanuel Macron, au soir du second tour des élections législatives, en juin 2022, appelant les siens « *à gouverner et à légiférer différemment* ». Dix-huit mois plus tard, faute d'y être parvenue, la majorité est dans l'impasse. La suite dira si l'éclatante défaite de Gérald Darmanin est un incident de parcours ou si elle signe la fin de toute possibilité de légiférer jusqu'en 2027.